

La théorie agonistique de la démocratie contre le libéralisme politique rawlsien : opposition théorique ou usage stratégique ?

Cette communication cherchera à montrer que la théorie de la démocratie de Chantal Mouffe, bien qu'elle se pose en s'opposant au libéralisme rawlsien, ne parvient pas à s'en démarquer autrement qu'en apparence. Elle constitue dès lors un exemple d'un usage essentiellement stratégique de Rawls.

Selon Chantal Mouffe, parce qu'il requiert un consensus sur les principes de justice, le libéralisme rawlsien dépolitise le débat démocratique, et assoit par là-même en sous-main la domination d'une certaine conception du monde social. Elle prétend dès lors lui opposer une « théorie agonistique » de la démocratie, selon laquelle les principes de la justice sont l'objet même du débat politique, dont la définition engage celle de l'ordre social. Se réclamant à la fois de Schmitt et d'un « populisme de gauche », elle soutient que le politique est une lutte pour la conquête de l'hégémonie sur laquelle s'articule un « nous » contre un « eux ». Cependant, l'importation de l'opposition ami/ennemi à l'intérieur de la Cité conduit Mouffe à en émousser considérablement le tranchant : tout se passe comme si les ennemis en lutte pour la définition de la communauté constituaient ensemble une communauté de niveau supérieur, fondée sur des principes qui font bel et bien consensus. La différence entre l'agonisme mouffien et le libéralisme rawlsien ne tient plus alors qu'à l'épaisseur de ce consensus. Or, à l'examen, il n'est rien moins que certain que les valeurs politiques partagées par les individus rawlsiens soient plus déterminées que celles qui réunissent les protagonistes de la lutte selon Mouffe. C'est pourquoi la pertinence de l'usage de Rawls par Mouffe, en dernière analyse, est moins théorique que stratégique.